

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU LUNDI 16 MAI 2022 A 19 HEURES**

Date de convocation : 10/05/2021

SOMMAIRE :

- 1 – OFFICE DE TOURISME ;
- 2 – EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE ;
- 3 – BUDGET COMMUNAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE ;
- 4 – RENOUVELLEMENT BAIL DE PECHE ;
- 5 – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 6– QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-deux, le seize Mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
GREVIN Cécile	VAN OOTEGHEM Clarisse
FAY José	RONGIER Marie-Laure
VASELLI Bérengère	DE TOMI Isabelle
BOULANGER Héloïse	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	BROISSART Dominique
LELEU Linda	

Excusés : Mme BRKA Virginie, M. CARON Yannick et M. DEVISME Arnaud. M. DUCROCQ Jonathan, absent.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 05 Avril 2022 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – OFFICE DE TOURISME :**

M. le Maire rappelle que la compétence « promotion tourisme » est assurée par la CC2SO. Conty accueille chaque année durant 6 mois un bureau d'information touristique dans un local communal moyennant un loyer payé par la Communauté de Communes. CONTY est la seule commune à percevoir un loyer. Poix-de-Picardie et Oisemont mettent gracieusement leur local à disposition.

Compte tenu de la libération du local commercial 27 place du Général de Gaulle, M. le Maire propose à l'assemblée que la Commune le prenne en location, moyennant un loyer mensuel de 750 €uros et le mette à disposition de la CC2SO pour accueillir

l'Office de Tourisme, durant toute l'année. L'emplacement est idéal et permet une meilleure visibilité des politiques touristiques de la CC2SO.

Le local occupé actuellement par le Bureau d'Information Tourisme serait loué à un autre locataire moyennant un loyer mensuel de 450 €uros. Les modalités de mise en location sont actuellement à l'étude avec le futur locataire.

M. MANCAUX Christophe est favorable à ce transfert qui permettra aux contynois de s'approprier le tourisme local. M. le Maire précise que les retombées au niveau des commerces ne sera pas négligeable.

Mme RONGIER Marie-Laure insiste sur le fait que le local soit ouvert toute l'année pour éviter la visibilité d'une vitrine vide en hiver.

Mme GREVIN Cécile propose d'inscrire cette clause suspensive à la convention à signer avec la CC2SO.

M. le Maire propose donc à l'assemblée :

- de mettre fin au bail avec la CC2SO pour le local place du 8 Mai ;
- de louer le local commercial place du Général de Gaulle et le mettre à disposition de la CC2SO pour accueillir l'Office de Tourisme, à condition que ce service soit ouvert toute l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et Mme RONGIER Marie-Laure) accepte la proposition et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

## **II – EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE :**

M. le Maire présente un programme cofinancé par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et Enedis qui consiste à améliorer l'esthétique des postes de transformation par la réalisation d'une fresque.

Il ne reste à la charge de la Commune que le nettoyage du poste, et le paiement de la TVA qui peut être récupérée ultérieurement dans le FCTVA.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'embellissement du poste rue des Ecoles, compte tenu de son positionnement et de sa visibilité et autorise le Maire à signer la convention correspondante. Restera à déterminer le thème choisi pour la fresque.

Mme VASELLI suggère d'associer le CMJ pour le choix du thème.

M. le Maire informe l'assemblée que l'installation du poste NRO pour la fibre optique est prévue le 9 Juin à 10 H.45 par Axians (délégué de Somme Numérique).

A la question de M. BROISSART Dominique, il est précisé que les particuliers devront prendre l'opérateur de leur choix. La fibre sera opérationnelle au printemps 2023 selon le calendrier de déploiement du FTTH présenté par Somme Numérique.

## **III – BUDGET COMMUNAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE :**

Il est proposé la décision modificative budgétaire suivante :

Section investissement :

Recettes :                   Compte 1068 :                   + 100 €uros

Dépenses :                   Compte 2183 :                   + 100 €uros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

#### **IV – RENOUELEMENT BAIL DE PECHE :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler le bail de location avec l'Association des Pêcheurs de Conty pour les cinq étangs sis territoire de Tilloy les Conty et de Conty, lieudit « le Marais » cadastrés section AB n°37 et AC n°1 et 2.

Il propose de renouveler ce bail pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le loyer est fixé à 1 382 €uros et il est révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution de l'indice INSEE 93.19Z (activité pêche sportive et récréative).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

#### **V – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

M. le Maire demande à chacun de se positionner au niveau de la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections législatives et regrette que certains élus soient absents systématiquement.

Mme RONGIER Marie-Laure précise qu'elle n'est pas disponible à ces dates et Mme VAN OOTEGHEM Clarisse précise qu'elle s'est investie pendant 25 ans et que dorénavant ces week-ends sont réservés à sa famille.

Etonné, M. le Maire précise qu'il s'agit d'un devoir civique incombant aux missions d'un élu communal et que chacun à cette occasion peut consacrer un peu de son temps.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte précise qu'une cette mission constitue une obligation pour tous les conseillers municipaux.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et Mme LELEU Linda regrettent que la commission de contrôle électorale soit fixée à 17 Heures ne leur permettant pas d'être présentes.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

Mme RONGIER Marie-Laure signale la présence de chenilles urticantes dans le bois de Conty. M. le Maire précise que des panneaux doivent être implantés afin d'informer la population. De plus, ces insectes étant dorénavant classés dans les nuisibles, il est possible d'obtenir une participation de la Préfecture pour leur extermination sous certaines conditions.

Mme GREVIN Cécile précise que les chenilles ne se limitent plus aux chênes mais que leur présence est signalée sur d'autres essences. La proximité du collège, des assistantes maternelles et le crèche devrait nous permettre de bénéficier d'une participation financière.

M. le Maire rappelle qu'il convient que tous traite ce problème. La Commune ne peut être la seule à prendre le problème à bras le corps, un budget conséquent ayant été consacré à ce problème l'an passé.

M. MANCAUX Christophe suggère qu'un courrier soit adressé aux établissements scolaires et périscolaires afin de les informer.

Mme DE TOMI Isabelle rappelle que la présence de mésanges peut solutionner le problème. Mme BOULANGER Héroïse suggère l'installation de nichoirs.

M. THIERRY Patrick demande si des travaux sont prévus rue du Hamel. Les services techniques communaux doivent faire la signalisation horizontale du stationnement. Les véhicules seront stationnés parallèlement à la route permettant ainsi de laisser un passage pour les piétons en toute sécurité.

Mme RONGIER Marie-Laure souhaite savoir la même chose est envisagée de l'autre côté de la voie. M. le Maire précise que le revêtement actuel est trop défoncé pour la matérialisation en peinture.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public sur le hameau de Luzières vont bientôt démarrer. Une réunion publique avec les habitants de Luzières est programmée le 25 Mai à 18 H.00 afin de leurs expliquer les différentes tranches de travaux envisagés. La chaussée du CD sera refaite par le Département en août à la suite de l'intervention de Cegelec.

M. MANCAUX Christophe souhaiterait qu'une réflexion collective en commission soit menée afin d'envisager des solutions pour assurer la sécurité dans Conty, notamment limiter la vitesse des véhicules dans différents quartiers.

M. THIERRY Patrick craint que l'aménagement de la ZAC du Bosquel augmente le flux routier. M. le Maire précise que, dans son projet, le promoteur de cette zone a prévu que 90% des flux emprunteraient l'autoroute A16.

M. le Maire pense qu'il est inacceptable que la Commune prenne en charge des aménagements sécuritaires coûteux pour quelques irresponsables qui ne respectent pas les règles de sécurité routière. Tous les aménagements ou panneaux n'empêcheront malheureusement pas les incivilités.

M. FAY José regrette le déficit de présence des forces de l'ordre.

Dans le même domaine, M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental conseille à la Commune de réfléchir à un aménagement à l'entrée de Commune route de Belleuse après la construction de la caserne de pompiers et du centre technique municipal.

Mme VASELLI Bérengère suggère l'installation de bornes souples rétrécissant la chaussée.

Mme DE TOMI Isabelle espère que le recrutement du futur ASVP permettra de résoudre certaines incivilités. M. le Maire précise qu'il est envisagé de créer un poste à mi-temps affecté à la sécurité et au respect de la réglementation.

M. BROISSART Dominique fait remonter la réclamation de Mme MILLE, habitante du Chemin du Bellican par rapport à la remontée d'eaux pluviales dans sa propriété.

M. FAY José l'informe que suite à un rendez-vous avec le service routier de la CC2SO, un bordurage sera réalisé sur 30 mètres pour canaliser l'eau.

Mme RONGIER Marie-Laure signale un panneau de signalisation caché par les herbes à la sortie route de Loeuilly.

M. DENIS Mathieu demande si les agents communaux peuvent intervenir sur le chemin de Fleury avec le tracteur équipé d'un bras. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une voie communautaire à la charge de la CC2SO.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 Heures 20.